



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.241

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEPART EN CLASSE ROUSSE - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SEXTIUS

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Madame Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : Enseignement et Soutien à l'Éducation des Enfants Scolarisés

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEPART EN CLASSE ROUSSE - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SEXTIUS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif mis en place par la région dans le but de favoriser le départ des jeunes dans des classes de découverte, le Conseil Régional a décidé d'apporter une aide financière à l'organisation des « classes rousses » qui répondent à un certain nombre de critères.

Ces critères sont les suivants :

- Enfants des grandes sections de maternelle et l'ensemble des niveaux du primaire du CP au CM2.
- Séjour entre la rentrée de septembre et le début des vacances de Noël.
- Durée du séjour : . Grande Section Maternelle, CP, CE1, CE2 : 5 jours minimum,
. CM1 et CM2 : 10 jours minimum (*possibilité d'instruction des séjours entre 5 et 9 jours*)

Cette aide financière de la Région ne peut être apportée qu'en complément d'une participation financière de la Commune et ne peut lui être supérieure. Son montant est calculé par le Conseil Régional après étude de chaque dossier.

Pour l'année scolaire 2009/2010, la Ville a recensé un séjour organisé par l'école élémentaire Sextius, correspondant à ces critères et pour lequel une participation financière de 1 982,50 € sera versée :

- séjour à Aiguilles en Queyras (05) au Centre Léo Lagrange du 14 au 18 décembre 2009 pour 65 élèves.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER**, Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional.
- **DIRE**, que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Sextius, organisatrice du séjour.

2010.241 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEPART EN CLASSE ROUSSE - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SEXTIUS

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Amaria MOHAMMEDI

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**